



Direction Générale des Services

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE - Pôle innovation, entrepreneuriat et
attractivité

Affaire suivie par : Anne-Laure Sermage
Poste:

2014-CG-5-4628

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

**POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES**

**DISPOSITIF ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
3ÈME APPEL À PROJETS 2014**

| | | | |
|---------------------------------|---|-----------|----------------|
| Politique | : A06 Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines | | |
| Secteur | : A0605 Appuyer l'agriculture yvelinoise | | |
| Programme | : Aide aux agriculteurs | | |
| <i>Données financières</i> | Investissement | | Fonctionnement |
| | AP | CP sur AP | CP sur EPI |
| Montant actualisé | | | 250 000 € |
| Montant déjà engagé | | | 59 830 € |
| Montant disponible | | | 190 170 € |
| Montant réservé pour ce rapport | | | 41 251 € |

Afin de contribuer à maintenir dans les Yvelines une agriculture compétitive et de qualité, le Département aide financièrement les entreprises agricoles qui ont des projets d'investissement. Ces projets sont sélectionnés soit dans le cadre de l'appel à projets départemental, soit dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Le présent rapport propose le financement des projets retenus dans le cadre du 3^{ème} appel à projets de l'année 2014.

Afin de contribuer à maintenir dans les Yvelines une agriculture compétitive et de qualité, le Département aide financièrement les entreprises agricoles qui ont des projets répondant à l'un au moins des objectifs suivants :

- la préservation de l'environnement,
- la modernisation des exploitations spécialisées,
- la valorisation des productions régionales et la diversification des exploitations,
- la valorisation du patrimoine bâti agricole.

Ces projets peuvent être soit des études, soit des travaux.

Réglementairement, le Département s'appuie sur des régimes exemptés, dont une information a été faite auprès de la Commission européenne. Ces régimes sont valables jusqu'à fin 2014.

L'instruction des dossiers est confiée à la Chambre d'Agriculture qui émet un avis, tandis que le Département décide et verse les subventions aux agriculteurs, en vertu de la convention qui lie le Département, la Chambre d'Agriculture et l'Etat.

Par délibération des 11 avril et 11 juillet 2014, 13 subventions ont été attribuées au titre des 1^{er} et 2^{ème} appels à projets 2014 pour un montant total de subvention de 59 830 €.

Au titre du troisième appel à projets de 2014, 8 demandes de subvention ont été déposées. La commission technique de la Chambre d'Agriculture réunie le 10 octobre dernier a émis 7 avis favorables et 1 avis défavorable. S'agissant de ce dernier, la sollicitation porte sur le financement de matériel classique d'une exploitation de polyculture (broyeur à paille, déchaumeur, épandeur et chargeur de compost). Ces investissements ne sont donc pas éligibles. Les dossiers éligibles représentent un investissement total subventionnable de 509 222 € et une demande totale de subvention d'investissement de 41 251 €.

Je vous propose donc d'attribuer aux exploitations agricoles les subventions récapitulées en annexe 1 de la délibération dans le cadre de ce troisième appel à projets 2014.

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° :

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

**POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES
DISPOSITIF ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
3ÈME APPEL À PROJETS 2014**

Le Conseil général,

Vu le règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission Européenne du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'Etat accordées aux P.M.E. actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n°70/2001 ;

Vu les régimes d'aide exemptés n°XA128/2009 et XA129/2009,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 27 mai 2005, 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, du 26 juin 2009 et du 25 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil général du 11 avril 2014 approuvant la convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France ;

Vu le procès-verbal de la Commission Technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France du 10 octobre 2014 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde aux exploitations agricoles les subventions figurant en annexe 1 de la présente délibération, au titre du 3^{ème} appel à projets 2014.

Les crédits de paiement correspondants, d'un montant total de 41 251 €, sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 20422 du budget départemental, exercices 2014 et suivants.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Signé PIERRE BÉDIER

ANNEXE 1
3ème APPEL A PROJETS 2014

| Nom ou raison sociale | Commune | Activité | Principes d'intervention | Projets | Investissements subventionnables (en euros) | Taux de subvention départementale | Subvention départementales (en euros) |
|---|------------------------|---------------------------|--|---|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| EARL DE L'EGLANTIER Cyril MOISY | EPONE | Maraichage | Modernisation des exploitations spécialisées | Installation de l'irrigation et acquisition de matériel de maraichage de vente | 49 418,90 | 10% | 4 941 |
| EARL MAISON GAILLARD Dominique GAILLARD | LES ALLUETS-LE-ROI | Arboriculture | Modernisation des exploitations spécialisées | Acquisition et installation d'un équipement frigorifique | 152 728,00 | 5% | 7 636 |
| EARL MAISON PAULMIER Thomas PAULMIER | ORGEVAL | Maraichage | Modernisation des exploitations spécialisées | Acquisition et installation d'une aire de production fraise irriguée sous tunnel de plein air | 18 724,46 | 10% | 1 872 |
| GAEC DU CLOS D'ANCOIGNY Come MORIZE | SAIN'T-NOM-LA-BRETECHE | Maraichage | Modernisation des exploitations spécialisées | Acquisition de matériel d'exploitation, clôture du verger, installation d'un atelier de fraises hors sol construction d'une aire de lavage de légumes et d'un système de récupération d'eau de pluie. | 55 360,95 | 10% | 5 536 |
| Dominique ROUSSEAU | BLARU | Polyculture | Valorisation des productions | Acquisition d'un ventilateur | 4 090,00 | 10% | 409 |
| EARL GUEHENNEC Jean-Claire GUEHENNEC | LE MESNIL-LE-ROI | Maraichage Polyculture | Modernisation des exploitations spécialisées | Installation de serres (8 tunnels – 600 m ²) de production et du système d'irrigation | 130 328,19 | 10% plafond | 11 000 |
| EARL GUEHENNEC Jean-Claire GUEHENNEC | LE MESNIL-LE-ROI | Maraichage Polyculture | Modernisation des exploitations spécialisées | Acquisition de matériel de maraichage, d'une cuve à fioul, de balances, d'un distributeur de légumes et d'une caisse de transport. | 98 571,06 | 10% | 9 857 |
| TOTAL | | | | | 509 221,56 | | 41 251 |